



Fiche Formation

La démarche de programmation architecturale

Formation sur mesure à préciser avec le commanditaire

Présentation synthétique

Cette formation a pour but de former les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à la démarche de programmation architecturale.

Date et lieu

A préciser

Durée et horaires de la formation

Une journée de 6 heures, 10h-17h

Les formateurs

- Régis Bertrand, ingénieur et architecte, conseil auprès des maîtres d'ouvrage

Contact : Emmanuelle FOURNIER, chargée de formations (emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr)

Tarifs : l'intervention de la MIQCP est délivrée à titre gracieux.

Commanditaire : A indiquer

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins spécifiques sont recueillis en amont de la formation par la référente handicap, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) pour adaptation de la formation ou orientation, si nécessaire.

Public et prérequis

Public visé : à définir dans le champ d'intervention de la MIQCP

Pré-requis : faire partie des champs d'intervention de la MIQCP : les trois champs du bâtiment public, du projet urbain et du paysage, débutants ou expérimentés (la MIQCP organisera éventuellement plusieurs sessions si le public est trop hétérogène). Ces pré-requis sont validés avec le commanditaire.

Objectif pédagogique global

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mener à bien une opération de programmation.





Compétences visées

Etre capable de mener à bien une opération de programmation.

Objectifs pédagogiques opérationnels

- Connaître les intérêts de la programmation,
- Connaître les acteurs impliqués,
- Connaître les différentes étapes de la programmation et leurs objectifs.

Objectifs pédagogiques partiels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les intérêts de la programmation en donnant au moins 50% de bonnes réponses à un quiz,
- Connaître les acteurs impliqués en étant capable de les nommer en pointant leur rôle dans la programmation,
- Connaître les différentes étapes de la programmation et leurs objectifs en étant capable de les indiquer.

Déroulé de la journée

8h30 -12h30

- Accueil et tour de table des attentes,
- L'intérêt de la programmation
- Le qui fait quoi des acteurs (responsabilités, missions, décisions) : maîtrise d'ouvrage (publique), maîtrise d'oeuvre (privée), entreprises, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage... et les services de l'Etat
- La démarche de programmation architecturale (cf guide MIQCP), la faisabilité : Étape 1 : Bien circonscrire le projet et sa faisabilité : le préprogramme

Pause à 10h30

13H30-17H30

- La démarche de programmation architecturale (cf guide MIQCP), la faisabilité (suite). Étape 2: Formuler sa commande : le programme, Étape 3: Suivre sa commande : l'adéquation programme/projet
- Les études et outils opérationnels
- Faire appel à un programmeur : la mission du programmeur, la consultation et le contrat des programmeurs privés
- Débriefing et clôture de la journée

Pause à 15h30

Modalités d'accès :

- Lorsque les formations sont organisées dans les locaux d'un partenaire, le partenaire transmet aux stagiaires les informations relatives à l'accès au lieu où se déroule la formation.





- Lorsque les formations sont organisées à distance, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) vous communique le lien d'accès à la salle de formation virtuelle et est à votre disposition pour toute question technique.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthode pédagogique expositive (apports théoriques)
- Méthode pédagogique participative (quizz)
- Méthode pédagogique interrogative (questions/réponses)

Ressources pédagogiques

- Supports de formation
- Publications de la MIQCP (<http://miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>).

Les ressources pédagogiques sont transmises à l'issue de la formation ou accessibles sur le site de la MIQCP

Moyens techniques

Pour les formations en présentiel

Dans les locaux du commanditaire

La chargée de formations de la MIQCP s'assure auprès du commanditaire, en amont de la formation, que le matériel ci-dessous sera mis à disposition des formateurs de la MIQCP

Ordinateur, vidéoprojecteur, connexion à internet, paperboard

Assistance technique commanditaire

Pour une formation à distance

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

Accompagnement et suivi du stagiaire

La chargée de formation recueille les besoins des stagiaires en amont de la formation afin d'adapter le contenu de la formation et transmet également aux stagiaires la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès pour les formations à distance ou l'adresse de la MIQCP ou du commanditaire, ainsi que le plan d'accès pour les formations en présentiel se déroulant dans les locaux du commanditaire. Un plan d'accès spécifique est transmis aux personnes en situation de handicap.

Pour une formation en présentiel

Dans les locaux du commanditaire





Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle de formation. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés par le commanditaire. La feuille de présence est complétée. Le commanditaire indique les possibilités de pause café et de restauration.

Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les quiz sont remis par le commanditaire dans une chemise qui comporte aussi le programme de la formation et l'enquête de satisfaction.

Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

Le commanditaire s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap. Il revient dans la salle de formations avant la pause déjeuner pour s'assurer que tout se passe bien.

Pour une formation à distance

La chargée de formations transmet aux participants la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès à la salle virtuelle.

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

La chargée de formation s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap.

Dispositif d'évaluation en début de formation

Tour de table, quiz

Dispositif d'évaluation pendant la formation

Questions

Dispositif d'évaluation à la fin de la formation

Quiz, une enquête de satisfaction est transmise aux stagiaires à la fin de la formation.

Sanction de la formation

Les stagiaires reçoivent à l'issue de la formation une attestation de présence.

Résultats des formations

Le bilan des formations est accessible auprès de Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr).

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la MIQCP est en ligne sur la page Formation du site internet de la MIQCP (https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=109&lang=fr)





Délais d'accès : ils sont définis avec le commanditaire en fonction des disponibilités des dates et de la commande, au minimum deux mois.

